



# Continuer à investir sur la Base de loisirs

**PLEIN AIR** Les budgets fonctionnement et investissement de la Base ont été votés. Les recettes liées au parking payant de l'été serviront à financer une partie des nouveaux aménagements 2019.

**L**ancé en 2018, le parking payant a autofinancé en partie sa mise en œuvre dès la première saison. *“Désormais, les recettes réalisées, un peu plus de 13 000€ en 2018, serviront intégralement aux nouveaux investissements”* rappelle Joël Bonnet, vice-président de l'Agglo en charge du Tourisme. Chaque année, indépendamment du budget fonctionnement (200 000 € dédiés à l'entretien du site et du plan d'eau, à la baignade surveillée, au gardiennage...), des travaux sont réalisés pour rendre le site encore plus agréable et proposer de nouvelles activités. Après un début de refonte de la signalétique et l'aménagement de l'eurovéloroute en 2018, les investissements 2019 se situeront à hauteur de 30 000€ pour : continuer la signalétique du site en particulier des parcours sportifs, créer 3 circuits VTT balisés, transformer l'actuel terrain de beach volley en 4 terrains beach homologués volley, rugby et foot. Ces nouveaux terrains, accessibles à tous, accueilleront aussi bien des lycées/collèges que des compétitions sportives (ce qui aujourd'hui n'est pas possible sur l'agglo) ou familiales.

La mise en place du parking payant a également permis une bonne régulation du stationnement en 2018, contrairement à l'anarchie des années passées. *“L'éco conduite a, elle, connu une hausse très significative avec énormément de vélos et de cyclos mais aussi plus de passagers sur le réseau bus TMA et plus de dépose à l'arrêt minute”* se félicite Joël Bonnet. Les points à améliorer comme la simplification du paiement, l'ergonomie de la borne ou la visibilité du point dépose-minute le seront avant le 1<sup>er</sup> juillet (parking payant jusqu'au 31 août, sauf durant les fêtes de la Madeleine).

## Les activités été

L'ouverture de la Base à la baignade se fera le 15 juin pour une fermeture le 8 septembre. *“La qualité de l'eau est une préoccupation de tous les instants avec des contrôles non obligatoires réalisés par l'Agglo avant la saison estivale et des contrôles tout au long de l'été, dont les résultats sont affichés sur site. Une garantie de qualité et de transparence pour les baigneurs... mais pas pour nos amis les chiens qui doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du site et sont interdits sur la plage et dans le lac”* précise Joël Bonnet. En plus des activités annuelles du site, les activités estivales reprendront le 1<sup>er</sup> juillet.

Plus d'infos : [basedeloisirsdumarsan.fr](http://basedeloisirsdumarsan.fr)